



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE



HABITAT

La CAVEM vous aide à rénover votre logement



La CAVEM a mis en place un programme d'intérêt général en faveur de l'amélioration des logements privés, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'État, la Région et le Département.

Si vous êtes propriétaire et que vous souhaitez rénover votre logement, à l'instar de Monsieur et Madame SOEUR, vous pouvez bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement administratif, technique et financier tout au long de votre projet.

Monsieur et Madame SOEUR à Puget sur Argens ont été informés du dispositif « Rénover pour habiter Mieux » lors de leur visite au Salon de l'Habitat. Souhaitant réaliser des travaux d'isolation sur leur maison, ils ont pris contact avec Citémétrie. Une visite technique leur a été proposée et l'équipe les a conseillés sur les travaux à réaliser : « Suite à notre appel, nous avons été pris en charge par une équipe dynamique. On nous a aidé dans la constitution du dossier des demandes de subventions. Puis, un professionnel agréé du bâtiment a réalisé les travaux d'isolation thermique des murs de la maison par l'extérieur. Les aides nous ont été accordées rapidement et ont permis une prise en charge des travaux des 2/3 du montant total. Le gain énergétique réalisé est de 59%. Nous avons gagné en qualité de vie aussi bien sur le point thermique que phonique et nous faisons des économies sur notre facture d'électricité ».

Ce programme qui concerne les 5 villes de la CAVEM poursuit 5 objectifs :

- > la lutte contre l'habitat très dégradé ou indigne ;
- > l'amélioration de la performance énergétique ;
- > le développement de l'offre de logements locatifs à loyers maîtrisés ;
- > l'adaptation des logements aux soins des personnes âgées ou handicapées ;
- > la remise sur le marché de logements vacants.

Les aides concernent les travaux de rénovation (plomberie, électricité, réfection de toiture avec isolation...), les travaux de rénovation énergétique (isolation des combles, remplacement de chaudière, des fenêtres...) ou l'adaptation du logement au besoin des personnes âgées ou en situation de handicap (installation d'un monte-escalier, remplacement d'une baignoire par une douche ...).

Le logement doit être achevé depuis plus de 15 ans, les travaux doivent être réalisés par des professionnels et ne doivent pas commencer avant le dépôt de la demande de subvention.

Rendez-vous sur monprojet.anah.gouv.fr pour savoir si vous êtes éligible.

 **+** ALLER PLUS LOIN

> pig-cavem(at)citemetrie(dot)fr

> numéro vert : 0 805 69 20 49

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

[http://www.cavem.fr/actualites-23/la-cavem-vous-aide-a-renover-votre-logement-1469.html?
cHash=87d8999c1eefb0e1665c284cc8691f01](http://www.cavem.fr/actualites-23/la-cavem-vous-aide-a-renover-votre-logement-1469.html?cHash=87d8999c1eefb0e1665c284cc8691f01)